

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 5

N° 429

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 429

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

ÉTAT D

« *Participations financières de l'État* »

I. – Modifier ainsi les ouvertures de crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
	(majorer l'ouverture de)	(minorer l'ouverture de)
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	900 000 000	0
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	0	0
TOTAUX	900 000 000	0
SOLDE	900 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ajuster l'autorisation de dépense du programme « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État » (programme 731) afin de prendre en compte les recettes correspondantes à la cession de 19,5 millions d'actions Safran, annoncée le 15 novembre 2013.